

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2011 à 20 h

Présents : Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Martine RHONE, Michel MAGNEE, Pascal ANGHELOVICI, Michèle BOLAND, Hubert CROZAT, Benoît DINVAUT, Patricia GIANNETTA, Jean-Pierre MAZEREEL, Nicolas VIGOUR, Pierre-François SOUCHON, Ange-Marie SONNET, Jean-François TROITZKY.

Absents excusés :

Mathieu SIRAULT a donné son pouvoir à Hélène COLZY,
Brigitte DUPONT a donné son pouvoir à Laurent DEGODET,
Didier DELAVELLE a donné son pouvoir à Jean-Pierre RONSEAUX.

Date de convocation : 31/05/2011

Madame Martine RHONE est nommée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le compte-rendu du 04 mai 2011 du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

II– COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

- **Compte rendu du comité de pilotage du SIEG 22 avril**

Messieurs RONSEAUX et VIGOUR rapportent que les différents périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) du bassin d'alimentation du captage de la Garenne ont été déterminés par un hydrogéologue et sont en voie d'approbation par la Direction Départementale des Territoires. Le Syndicat des Eaux de la Garenne a recruté au mois de janvier une animatrice chargée de mettre en place des actions et d'organiser des réunions au profit des acteurs de terrain.

Monsieur RONSEAUX évoque la possibilité de réclamer les méthodes d'analyse et de calcul permettant d'élaborer les emprises des 3 périmètres, qui semblent être définies de façon arbitraire ; mais cette mesure a un coût.

III – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

- **Commission PLU du 10 mai 2011**

Le projet de zonage n'a pas été modifié. Par contre, pour tenir compte de nouvelles préconisations ministérielles ayant pour objectif la limitation de la consommation des terres agricoles, le projet de règlement pourrait être amendé : ainsi, la taille des parcelles sera éventuellement réduite de 700 à 600 m² ; il sera possible également de construire dans une plage de 0 à 20 m par rapport au domaine public et les distances maximum par rapport aux parcelles voisines seront réduites à 3,5 m. Ces modifications ont pour but de rendre le règlement du PLU plus en harmonie avec les préconisations ministérielles. Le PLU sera présenté en Conseil municipal le 23 juin pour validation et arrêt.

- **Commission Culture – Animation – Associations**

En raison du succès grandissant de la brocante, la commission s'est interrogée sur un accroissement du nombre d'emplacements. La décision sera prise en janvier prochain. Le programme de la fête patronale sera publié courant du mois de juin sur le site de la commune. La Fête de la musique aura lieu le 18 juin.

- **C.C.A.S.**

La présentation de la MARPA effectuée au mois de mai par la directrice de l'établissement n'a pas rencontré le succès escompté puisque personne ne s'était déplacé. Les prestations offertes sont de qualité et les résidents n'ont souvent qu'un regret : ne pas être venus plus tôt. Il est par ailleurs possible de faire une découverte de l'établissement le temps d'un week-end.

IV – DELIBERATIONS

- **Instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques**

Monsieur RONSEAUX explique que cette redevance, peu élevée au regard des tarifs pratiqués dans le secteur privé, est due par les opérateurs de communications. Elle est calculée suivant le linéaire de leurs infrastructures installées sur le domaine de la commune.

Monsieur RONSEAUX donne lecture de la délibération, qui est adoptée à l'**unanimité (18/18)**.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 01.

- **Ouverture d'un poste d'agent saisonnier pour la période estivale 2011**

Madame COLZY explique qu'il est nécessaire, en raison de l'importance des travaux à réaliser pendant cette période, de pouvoir remplacer tous les agents communaux en congés.

Monsieur RONSEAUX donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'**unanimité (18/18)**.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 02.

- **Attribution des marchés de travaux pour rues de l'Eglise, des Ecoles, de la Moufle, de la Poste, du Moutier ainsi que la place d'Ormes et l'impasse de la Moufle**

Monsieur RONSEAUX présente le tableau récapitulatif des différentes offres qui ont été présentées :

Lot n°1 : terrassement - voirie – assainissement – signalisation – signalétique. Ces offres ont été analysées par la Société SNC-Lavalin sur la base de trois critères : le prix, la valeur technique et les délais de réalisation. Cette analyse a permis de classer les offres. L'offre la plus avantageuse est la variante de l'offre de base, présentée par l'entreprise RAMERY pour un coût de 632 000 € HT.

Lot n°2 : éclairage public. Cette même analyse classe en tête la proposition de l'entreprise DRTP, pour un coût de 55 716 € HT.

Le coût total de l'opération, travaux et prestations du maître d'œuvre, reste dans l'enveloppe de 1 000 000 € TTC votée lors du budget.

Monsieur RONSEAUX donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'**unanimité (18/18)**.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 03.

- **Attribution du marché de Schéma directeur des eaux pluviales**

Monsieur Ronseaux rappelle que la commune, conjointement avec la Communauté de communes Champagne-Vesle, a décidé de faire réaliser une expertise du ruissellement des eaux pluviales sur l'ensemble des bassins versants et des zones d'infiltration de la commune, tel que précisé dans le Cahier des clauses techniques particulières. Cette étude globale doit permettre, grâce à des préconisations, de réduire le nombre d'ouvrages nécessaires au traitement des eaux.

Pour cela, la commune a lancé une consultation en procédure adaptée afin de recueillir des offres de cabinets spécialisés, lesquelles ont été étudiées en partenariat avec les services de la C.C.C.V. suivant les critères définis par le règlement de consultation, c'est-à-dire : la valeur technique, le prix et le délai de réalisation. Les quatre offres reçues proposent des prestations pour des tarifs variant entre 13 000 € HT et 43 500 € HT, sachant que l'estimation faite avant l'ouverture des enveloppes était de 25 000 € HT.

Suite à l'analyse, le cabinet d'ingénierie Austral a été retenu, son offre étant la moins chère. Ce choix a été validé par la C.C.C.V. en commission d'assainissement.

Monsieur RONSEAUX donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'**unanimité (18/18)**.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 04

- **Vote du budget primitif « Terre du circuit »**

Monsieur DEGODET explique que lors de la séance du mois d'avril, le Conseil municipal a décidé de créer un budget annexe pour pouvoir individualiser la gestion des différents travaux de conservation sur les bâtiments du circuit ainsi que le parcours de santé. Ce suivi particulier permet de bien séparer les ressources de la commune des dons des particuliers et entreprises ainsi que des subventions.

Pour ce budget, la commune verse les recettes reçues de la location des Terres du circuit, soit 20 000 € reçus de l'APPEC pour le Week-end de l'excellence automobile, et le remboursement de l'étude technique des bâtiments. Le restant des fonds provient de la subvention parlementaire donnée par Madame la députée Catherine Vautrin et des dons qui seront récoltés par la Fondation du Patrimoine.

Monsieur DEGODET donne **lecture de la délibération qui est adoptée par 13 voix pour, 1 voix contre** (Monsieur CROZAT), et **4 abstentions** (Messieurs DINVAULT, SONNET, VIGOUR et TROITZKY). Monsieur VIGOUR regrette que le Pavillon Lambert soit restauré alors qu'aucune utilisation future n'est décidée, Messieurs SONNET et TROITZKY pensent que l'argent public pourrait être mieux utilisé.

Monsieur SOUCHON répète que restaurés, les bâtiments présenteront une bien meilleure image de la commune, d'autant plus qu'il n'y aura pas d'apport de fonds communaux.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 05

- **Décision modificative budget annexe « Lotissement Vert »**

Monsieur DEGODET explique qu'en raison de la nature très particulière d'un compte lotisseur qui doit être suivi en comptabilité de stock, les comptes auxquels avaient été affectés les crédits ne sont pas les bons. Sur les conseils de Madame THIERUS, il est proposé d'effectuer des changements d'affectations de comptes. La seule modification notable est la prise en compte de la valeur des terrains.

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée par 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur ANGHELOVICI).

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 06.

- **Vote d'une subvention pour Acte 1-Scène Gueux**

Monsieur DEGODET relate qu'en raison de problèmes internes à cette association qui reçoit beaucoup d'enfants de la commune, la demande de subvention est arrivée trop tardivement pour être prise en compte. Les critères d'attribution restent bien évidemment les mêmes que ceux appliqués à toutes les associations.

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'**unanimité (18/18)**.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 07.

- **Vote d'une subvention à l'école primaire de Gueux pour des sorties scolaires de proximité**

Monsieur DEGODET explique que le directeur de l'école primaire demande chaque année, conformément à l'accord donné en commission intercommunale scolaire, que la commune participe aux frais de transport lors de sorties pédagogiques.

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'**unanimité (18/18)**.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 08.

- **Modification du tarif applicable lors de la mise à disposition à titre onéreux des Terres du circuit**

Monsieur DEGODET explique que la commune reçoit régulièrement des demandes d'associations de passionnés d'automobile pour une occupation de courte durée des Terres du circuit. C'est pourquoi, il est proposé de créer une nouvelle tarification s'élevant à 350 € pour des occupations de moins de quatre heures et d'affecter les recettes provenant de ces locations au budget annexe « Terres du circuit ». Cette décision aura plusieurs avantages :

- sécurisation des arrivées et des départs
- montrer à ces associations que l'entretien du site, voire la rénovation des bâtiments, ont un coût.

Madame COLZY exprime sa crainte de voir le site envahi par de nombreuses associations en raison d'un tarif trop faible. Suite à une question de Monsieur VIGOUR qui s'interroge sur les raisons des barrières installées sur le site, il lui est répondu que la déviation qui sera mise en place le lendemain (jeudi 9 juin) est du ressort du Conseil Général. Cette déviation doit permettre des prises de vues pour une société automobile privée. Monsieur RONSEAUX indique que pour cette opération, la commune est simplement informée et qu'elle ne perçoit aucune rétribution. Il ajoute qu'il espère pouvoir mettre en place une forme de droit à l'image lors de l'exploitation commerciale des bâtiments du circuit.

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée **par 17 voix pour et 1 abstention** (Madame COLZY).

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 09.

- **Soutien au « Collectif des Maires BA 112 »**

Monsieur RONSEAUX rapporte qu'à l'invitation de l'association Gueux Environnement, l'association Vacarme a présenté les conséquences qu'aurait pour Gueux la mise en place d'une activité aéroportuaire sur le site de la BA112. Il regrette que ce projet, porté par très peu d'élus rémois, soit la source de tant de nuisances pour les communes voisines et éloignées du site, d'autant plus qu'il n'est créateur que d'une petite centaine d'emplois. Si ce projet se réalise, il faudra sans doute modifier le PLU pour le mettre en conformité avec le futur Plan d'Exposition au Bruit. Monsieur Ronseaux rajoute que le Conseil Général n'est absolument pas favorable à ce projet. En effet, l'aéroport de Vatry présente tous les atouts voulus en vue d'une augmentation du trafic. La possible mise en place d'un nouveau radar sur le site de la BA112 présente également l'inconvénient d'interdire toute présence humaine sur une surface importante. Idéalement situé à l'entrée Nord de Reims, ce site pourrait servir à l'implantation d'entreprises plus intéressantes sur le plan de la création d'emplois, d'autant plus que l'avion n'est pas le mode de transport le mieux adapté aux trajets sur des distances inférieures à 600 Km. Il enjoint les Conseillers à se rendre vendredi 10 juin à Reims, ceints de leur écharpe tricolore, pour montrer leur soutien aux maires des communes limitrophes, à l'association Vacarme et l'opposition de la commune à tout développement d'une activité aéroportuaire génératrice de nuisances.

Monsieur CROZAT indique qu'il s'abstiendra de voter la délibération proposée car, bien qu'il accepte l'esprit de celle-ci, il ne peut pas admettre qu'un projet non défini puisse bloquer un projet tout aussi hypothétique. Mais il affirme son opposition à toute réalisation d'une activité aéroportuaire sur le site de la BA112.

Monsieur RONSEAUX donne lecture de la délibération qui est adoptée **par 17 voix pour et 1 abstention** (Monsieur CROZAT).

Cette décision fait l'objet de la délibération N°062011 10.

- **Avis du Conseil municipal au projet de réforme de la carte de l'intercommunalité dans la Marne présenté par monsieur le Préfet**

Afin de pouvoir modifier le projet de réorganisation des différentes structures intercommunales élaboré par Monsieur le Préfet, Monsieur RONSEAUX explique que le Conseil municipal doit voter une délibération. En effet, en l'absence de réaction des communes concernées, le projet de Monsieur le Préfet sera adopté. C'est pourquoi, il propose que soit votée la délibération présentée. Celle-ci est conforme aux objectifs et vœux exprimés depuis plusieurs mois par le Conseil : refus de l'appauvrissement de la C.C.C.V. créé par le départ de la commune de Champigny et acceptation d'accueillir de nouvelles communes.

Face aux nombreuses remarques exprimées par les Conseillers, il est décidé de reporter le vote de cette délibération à la prochaine réunion du Conseil, c'est-à-dire vendredi 17 juin, après la désignation des délégués au Collège électoral.

V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Election des Jurés d'Assises**

Il est procédé à l'élection des Jurés d'Assises. Ont été tirés au sort :

- Madame Frédérique JERGER épouse GUENDOZ
- Madame Françoise RICHARD épouse DARCQ
- Monsieur Jacques BOURGAULT

- **Présentation du rapport des fouilles archéologiques de l'INRAP**

Madame COLZY explique que le concept de fouilles préventives s'est développé en France depuis les années 80. Ces fouilles sont réalisées suivant une carte établie au niveau national délimitant des zones susceptibles d'abriter des vestiges. Dans le cas des fouilles réalisées sur le territoire de la commune, il a été mis au jour 44 structures soit protohistoriques soit liées à la Première Guerre Mondiale. Comme elles ne présentaient rien d'exceptionnel, il n'y aura pas de fouilles supplémentaires.

- **Lancement de la souscription pour la restauration du Pavillon Lambert sur « Les Terres du circuit »**

La souscription annoncée lors du dernier Conseil municipal a été lancée dimanche 15 mai en présence de Monsieur RONSEAU, Madame VAUTRIN, Monsieur QUENART représentant la mairie de Reims, Madame MARTIN (Présidente des Amis du Circuit de Gueux), Michel CAQUOT Conseiller Général et de Monsieur POSSEME pour la Fondation du Patrimoine. L'association des Amis du Circuit diffuse les dossiers de souscription, qui sont également disponibles en mairie. La Fondation du Patrimoine fera régulièrement le point sur les montants récoltés. Les fonds de la réserve parlementaire seront utilisés pour financer les travaux qui ne sont pas pris en compte par la Fondation du Patrimoine.

- **Election le vendredi 17 juin des délégués et suppléants du conseil municipal au sein du collège électoral chargé d'élire les sénateurs.**

La date des élections est fixée par décret, et si le quorum n'est pas atteint, une deuxième séance est prévue le mardi 21 juin. Monsieur RONSEAU informe donc les membres du Conseil, que la séance sera ouverte vendredi 17 à 19 heures.

- **Etude ERDF sur l'éclairage public**

Monsieur DEGODET informe l'assemblée, que la commune va demander à ERDF d'une part de réaliser une étude sur l'éclairage public de la commune et d'autre part de proposer des solutions propres à permettre des économies d'énergie. Le compte rendu de cette étude sera présenté lors d'une réunion publique.

Fin du conseil municipal à 23 heures.

DEL 062011 01 – Instauration de la redevance d’occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Code des postes et des communications électroniques

M. Le Maire rappelle que le Code des postes et des communications électroniques prévoit que l’occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication rend exigible le versement par les opérateurs d’une redevance (RODP) au profit des communes. Le montant de cette redevance, revalorisée annuellement, est assis sur la base du patrimoine implanté sur le domaine public (linéaire d’artères, antennes, pylônes et autres installations).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

FIXE pour l’année 2011 le montant de la redevance au niveau maximum admis selon le tableau suivant :

| Type d’implantation | Situation au 31/12/2010 | Montant de la redevance | Redevance due (arrondi à l’euro supérieur) |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|--|
| Km artère aérienne | 2,830 km | 49,29 €/km | 140 € |
| Km artère en sous sol | 22,491 km | 36,97 €/km | 832 € |
| Total du | | | 972 € |

DECIDE que le montant de cette redevance sera automatiquement revalorisé au 1er janvier de chaque année selon les montants plafonds fixés et révisés par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005,

Le montant de cette redevance sera affecté au compte 70323 (Redevance d’occupation du domaine public)

DEL 062011 02 – Ouverture d’un poste d’agent saisonnier pour la période estivale 2011.

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l’article 3/2ème alinéa ;

Vu les nécessités du service pour la saison estivale 2011,

Il est proposé aux Conseillers, l’ouverture d’un poste d’« agent saisonnier » non titulaire pendant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011.

Cet agent pourra assurer les fonctions, soit d’agent des services techniques, soit d’agent des services administratifs, selon le besoin identifié préalablement à son embauche.

Sa durée hebdomadaire de service sera de 35 heures.

La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut de l’échelon 1 de l’ECHELLE III.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE :

- l’ouverture d’un poste d’« agent saisonnier » non titulaire pendant la période estivale 2011, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- d’habiliter le Maire à recruter l’agent et, à ce titre, à conclure un contrat d’engagement.

DEL 062011 03 – Attribution des marchés de travaux pour rues de l’Eglise, des Ecoles, de la Moufle, de la Poste, du Moutier ainsi que la Place d’Ormes et l’impasse de la Moufle.

Monsieur le Maire rappelle le projet relatif à l'aménagement des voiries, enfouissement et réfection des réseaux dans les rues de l'Eglise, des Ecoles, de la Moufle, de la Poste, du Moutier ainsi que la Place d'Ormes et l'impasse de la Moufle.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la procédure adaptée lancée le 22/04/2011, il a été décidé d'attribuer l'ensemble des lots aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de choix définis et pondérés dans le règlement de consultation.

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres et au rapport d'analyse effectué par le maître d'œuvre SNC-Lavalin, les lots attribués avec les montants correspondants sont les suivants :

| TOTAL DES LOTS | | |
|--------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Lot | Nom de l'entreprise | Montant entreprises en euros HT |
| 1 | Ramery (variante) | 632 379 €HT |
| 2 | D.R.T.P. | 55 716 €HT |
| MONTANT TOTAL DU MARCHÉ | | 688 095 €HT |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les choix de la Commission d'Appel d'Offres
- AUTORISE le Maire à valider et signer les marchés de travaux correspondants et donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches, signatures et formalités nécessaires relatives au bon déroulement de la procédure.

DEL 062011 04 – Attribution du marché de service « Schéma directeur des eaux pluviales »

Monsieur le Maire rappelle la délibération 012011 06 par laquelle la commune associée avec la Communauté de communes Champagne-Vesle a lancé une consultation pour établir un Schéma directeur des eaux pluviales. La consultation en procédure adaptée s'est initiée le 22 avril et s'est achevée le 13 mai, la commune a consulté 10 cabinets d'ingénierie et a reçu 4 offres. Les offres ont été examinées selon les critères définis au règlement de consultation c'est-à-dire :

- **Valeur technique** : 50 % (soit 50 points sur 100), décomposé de la manière suivante :
 - Méthodologie présentée : 15 points
 - Personnalisation de l'offre : 10 points
 - Moyens humains, présentation de l'équipe, composition, niveau de compétence : 10 points
 - Démarche qualité : 5 points
 - Moyens techniques et logiciels utilisés : 5 points
 - Présentation d'un planning de l'étude et sa cohérence : 5 points
- **Prix** : 40 % (soit 40 points sur 100), décomposé de la manière suivante :
 - Note générale : 30 points
 - Présentation de la décomposition des prix par temps travaillé et cohérence : 10 points
- **Délais de réalisation** : 10 % (soit 10 points sur 100)

Le jury a attribué, après vérification et examen, la consultation au cabinet AUSTRAL pour un montant de 13 000 € HT c'est-à-dire 15 548 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les choix de la Commission d'Appel d'Offres

- AUTORISE le Maire à valider et signer le marché de service correspondant et donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches, signatures et formalités nécessaires relatives au bon déroulement de la procédure.

DEL 062011 05 – Vote du budget primitif « Terres du Circuit »

Monsieur le Maire rappelle la création du budget annexe « Terres du circuit » afin de cantonner les recettes provenant de la location des Terres du circuit et les dépenses afférentes aux opérations de mise en valeur des bâtiments et des infrastructures. Ainsi, la commune pourra percevoir les dons, subventions publiques et financements des mécènes et les investir dans la restauration de notre patrimoine, sans grever les finances communales.

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le Budget Primitif 2011 « Compte TERRES DU CIRCUIT ».

Il est équilibré : En section de Fonctionnement, recettes et dépenses pour 20 000 €
Et en section d'Investissement, recettes et dépenses pour 249 000 €

Les crédits ouverts en section d'Investissement concernent le diagnostic des bâtiments, le circuit de prévention santé et la réfection du Pavillon Lambert.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 13 voix pour et 4 abstentions,

Vote le budget primitif

Del 062011 06 – Décision modificative budget annexe « Lotissement vert »

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention,

DECIDE :

d'apporter au budget annexe « Lotissement Vert » les modifications suivantes :

| BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT VERT" | | | | | |
|----------------------------------|---|--------------------|-------------|-------------------|--------------|
| AUGMENTATION DE CREDITS | | | | | |
| | | Dépense | Recette | Dépense | Recette |
| | | INVESTISSEMENT TTC | | FONCTIONNEMENT HT | |
| cpt 6015 | Terrains à aménager | | | 96 000,00 € | |
| cpt 6045 | Achat d'études et prestations de service | | | 100 000,00 € | |
| cpt 605 | Equipement et travaux | | | 100 000,00 € | |
| cpt 60315 | Variation des stocks de terrains à aménager | | | | 296 000,00 € |
| ONI-315 | Terrains à aménager | 96 000 € | | | |
| ONI-16874 | Avance remboursable - commune | | 96 000,00 € | | |
| | | 96 000,00 € | 96 000,00 € | 296 000,00 € | 296 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT VERT" | | | |
|----------------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|
| | | Augmentation de crédits | Diminution de crédits |
| | | INVESTISSEMENT HT | |
| ONI-2031 | Frais d'études | | 200 000,00 € |
| ONI-315 | Terrains à aménager | 200 000,00 € | |
| | | 200 000,00 € | 200 000,00 € |

Del 062011 07 – Vote d'une subvention pour Acte 1-Scène Gueux

Vu les critères adoptés en 2010 pour l'attribution des subventions aux associations communales,

Vu la demande de subvention déposée par l'association depuis la dernière réunion du Conseil municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association Acte I-Scène Gueux une subvention de fonctionnement de 500 €. Cette somme sera imputée au compte 6574-Subventions aux associations

Del 062011 08 – Vote d'une subvention à l'école primaire de Gueux pour des sorties scolaires de proximité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Directeur de l'école élémentaire de Gueux organise, au cours de l'année scolaire 2010-2011, plusieurs sorties scolaires de proximité. La liste des sorties effectuées a conduit les élèves vers :

- le magasin Jardiland
- la ville de Provins
- le Parc de Champagne

Le Directeur de l'école élémentaire sollicite une subvention municipale correspondant au coût du transport pour une sortie par classe et par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'école élémentaire de Gueux une subvention d'un montant de 1050 € correspondant à la prise en charge des frais de transport pour une sortie par classe et par an (7 x 150 €).

La subvention sera ajustée en fonction des dépenses effectivement réalisées et ne sera donc versée que sur présentation des justificatifs de dépenses.

Cette somme sera imputée au compte 6574-Subventions aux associations

Del 062011 09 – Modification du tarif applicable lors de la mise à disposition à titre onéreux des Terres du circuit

Monsieur le Maire rappelle que la mairie reçoit très régulièrement des demandes de mises à disposition temporaire des « Terres du Circuit », provenant essentiellement d'associations d'amateurs d'automobiles, pour des rassemblements ou manifestations diverses.

C'est pourquoi en 2009, la municipalité avait au travers de la délibération 31bis/2009 décidé d'instaurer une participation forfaitaire de 1000 € par jour d'occupation ainsi que la signature par les demandeurs d'une convention.

Les sommes récoltées lors de ces occupations sont et seront affectées au budget annexe des « Terres du circuit » pour l'entretien, l'aménagement et la restauration du site.

Pour permettre une occupation inférieure à quatre heures, le Maire propose d'instaurer une seconde tarification forfaitaire de 350 €.

Monsieur le Maire précise que cette modification ne concernera pas l'Association des Amis du Circuit de Gueux, dont les rapports avec la commune sont déjà régis par une convention spécifique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention,

DECIDE :

- De soumettre, à compter du 1^{er} juillet 2011, la mise à disposition des Terres du Circuit pour une durée inférieure à quatre heures à la signature d'une convention spécifique et au paiement d'une somme forfaitaire de 350 €.
- Que les sommes ainsi collectées soient reversées intégralement au budget annexe « Terres du circuit » au compte 752 – Revenus des immeubles.
- D'autoriser le Maire à signer les conventions qui seront établies sur cette base.

Del 062011 10 – Soutien au « collectif des maires BA 112 »

- Considérant les légitimes inquiétudes causées à la population de Gueux par le projet de développement d'une activité d'aviation d'affaires, inquiétudes relayées depuis plusieurs mois par les élus de Gueux auprès du Conseiller Général Michel Caquot et de la Députée Catherine Vautrin,
- Considérant les sommes très conséquentes déjà engagées par les collectivités locales (Conseil Général et Région) pour développer une activité aérienne à l'aérodrome de Paris-Vatry,
- Considérant que le projet de création d'activités aéroportuaires d'affaires, gèle toutes les opportunités de réflexion économique et de débat démocratique autour d'autres projets de développement, créateurs de valeur au service du plus grand nombre,
- Considérant que ce débat doit associer, au sein d'une gouvernance nouvelle, les populations concernées, la société civile et les élus locaux, garants de l'intérêt général,

Le Conseil municipal, parfaitement solidaire du « Collectif des maires BA 112 », par 17 voix pour et 1 abstention,

EMET un avis favorable à la création d'une structure regroupant les différents acteurs concernés pour étudier des projets compatibles entre eux, économiquement viables et respectueux de l'environnement.

Rappel des délibérations

Délibération N°062011 01 – Instauration de la redevance d’occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques

Délibération N°062011 02 – Ouverture d’un poste d’agent saisonnier pour la période estivale 2011

Délibération N°062011 03 – Attribution des marchés de travaux pour rues de l’Eglise, des Ecoles, de la Moufle, de la Poste, du Moutier ainsi que la place d’Ormes

Délibération N°062011 04 – Attribution du marché de service Schéma directeur des eaux pluviales.

Délibération N°062011 05 – Vote du budget primitif « Terre du circuit »

Délibération N°062011 06 – Décision modificative budget annexe « Lotissement Vert »

Délibération N°062011 07 – Vote d’une subvention pour Acte 1-Scène Gueux.

Délibération N°062011 08 – Vote d’une subvention à l’école primaire de Gueux pour des sorties scolaires de proximité

Délibération N°062011 09 – Modification du tarif applicable lors de la mise à disposition à titre onéreux des Terres du circuit

Délibération N°062011 10 – Soutien au « Collectif des Maires BA 112 »

Visas des conseillers présents

| | | | | |
|----------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------|----------------------|
| Jean-Pierre RONSEAU | Laurent DEGODET | Martine RHONE | Michel MAGNEE | Hélène COLZY |
| Hubert CROZAT | Patricia GIANNETTA | Jean-Pierre MAZEREEL | Michèle BOLAND | Nicolas VIGOUR |
| Pierre-François SOUCHON | Jean François TROIETZKY | Pascal ANGHELOVICI | Benoit DINVAUT | Ange-Marie SONNET |